

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 541 872

(21) N° d'enregistrement national :

83 09927

(51) Int Cl³ : A 41 B 13/02; A 61 F 13/16.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 15 juin 1983.

(30) Priorité : ES, 3 mars 1983, n° 270 645.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 36 du 7 septembre 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux appartenues :

(71) Demandeur(s) : Société dite : COMERCIAL ORTOPE-DICA ESPANOLA, SL. — ES.

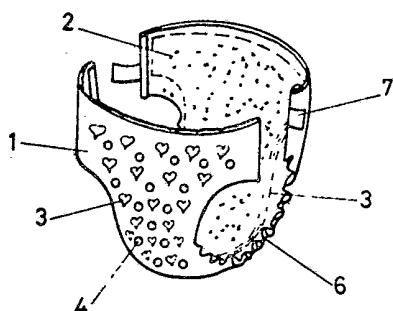
(72) Inventeur(s) : Eliseo Gil Egea.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Netter.

(54) Couche-culotte perfectionnée.

(57) Couche-culotte perfectionnée, du type qui comporte une feuille externe imperméable 1 et une feuille interne 2 de tissu non tissé, ces deux feuilles étant reliées entre elles et contenant une masse absorbante 3 de cellulose, caractérisée essentiellement en ce que la feuille externe 1 imperméable est suffisamment transparente pour que l'on puisse voir de l'extérieur une ou plusieurs marques imprimées 4 réalisées sur sa face interne au moyen d'encre attaquables par, et solubles dans l'urine et l'humidité accumulées dans la couche durant son utilisation, et dont la disparition indique la saturation de la capacité d'absorption de la couche.



FR 2 541 872 - A3

D

Couche-culotte perfectionnée.

L'objet de la présente invention consiste en une couche-culotte perfectionnée.

Les couches destinées aux bébés comportent généralement une
5 masse absorbante supportée par un corps laminaire extérieur imperméable, dont le contour est approprié pour être adapté et fixé au corps de l'enfant.

Dans les réalisations conventionnelles, il est impossible de
10 voir d'un seul coup d'oeil si la couche est humide ou sèche, et par conséquent cette vérification doit être effectuée de façon directe, ce qui constitue une gêne, tant pour l'enfant que pour la personne chargée de s'en occuper.

15 Il est clair que pour éviter ces dérangements, la solution idéale consiste à faire en sorte que l'état humide ou sec de la couche soit appréciable d'un seul coup d'oeil, et que, par conséquent, il ne soit pas nécessaire d'interrompre l'activité ou le repos de l'enfant.

20

A cet effet, la couche-culotte en question est du type qui comporte une feuille externe imperméable et une feuille interne de textile non tissé, ces feuilles étant reliées entre elles pour former un logement destiné à une masse absorbante
25 de nature cellulosique

La feuille externe imperméable est suffisamment transparente pour que l'on puisse voir à travers elle de l'extérieur une ou plusieurs marques imprimées situées sur sa face intérieure, ces marques imprimées étant réalisées avec des encres qui sont 5 attaquées par l'urine et qui peuvent être diluées par celle-ci ainsi que par l'humidité accumulée dans la couche durant son utilisation, la disparition de ces marques indiquant la saturation de la capacité d'absorption de la masse cellulosique dont est dotée la couche.

10

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation et en se référant aux dessins annexés, dans lesquels :

15

La figure 1 représente une vue en perspective de l'ensemble, dans laquelle on peut voir les principaux éléments qui constituent la couche-culotte.

20 La figure 2 représente un détail de la section de la feuille externe imperméable dans laquelle se détache la disposition de la décoration extérieure et des marques imprimées intérieures.

25 Dans les figures en question, la référence numérique 1 désigne la feuille extérieure imperméable, la référence 2 la feuille intérieure, la référence 3 la masse absorbante, la référence 4 les marques imprimées intérieures, la référence 5 la décoration extérieure, la référence 6 le plissage latéral élastique et la référence 7 les moyens de fixation.

La couche-culotte présente une feuille extérieure imperméable 1 et une feuille intérieure 2 qui sont reliées entre elles par leurs bords périphériques, en créant une espèce de poche à l'intérieur de laquelle est logée la masse absorbante 3 constituée par de la cellulose ou une matière similaire.

Les bords latéraux des feuilles 1 et 2, dans leur zone centrale, présente un fronçage élastique 6 pour déterminer l'adaptation de la couche autour des jambes de l'enfant.

Dans les zones extrêmes de ces côtés des feuilles en question 5 1 et 2, ont été prévus des moyens de fixation 7 de type conventionnel pour maintenir la couche sur la ceinture de l'enfant.

La feuille externe imperméable 1, en plus de la décoration extérieure 5, est dotée intérieurement d'une ou de plusieurs 10 marques imprimées 4 réalisées au moyen d'encre attaquables par l'urine et l'humidité et solubles dans ces substances, ces marques imprimées 4 étant visibles de l'extérieur en raison de la transparence de la feuille imperméable 1.

15 Les marques d'impression 4 disparaissent lorsque la masse absorbante 3 est mouillée, et par conséquent un simple coup d'oeil sur la couche permet de voir s'il est nécessaire ou non de changer cette couche.

20 En accord avec ce qui vient d'être exposé dans le présent mémoire descriptif et représenté dans les dessins qui l'accompagnent, on déduit facilement que l'avantage principal apporté par l'invention, comme conséquence des caractéristiques constitutives de l'ensemble et de la distribution des éléments 25 qui le composent, consiste à fournir un indicateur visuel, facilement détectable, qui, en indiquant l'état humide ou sec de la masse absorbante, permet de savoir s'il est nécessaire ou non de changer la couche.

30 Bien entendu diverses modifications peuvent être apportées par l'Homme de l'Art aux dispositifs ou procédés qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemple non limitatif, sans sortir du cadre de l'invention.

Revendication

1. Couche-culotte perfectionnée, du type qui comporte une feuille externe imperméable (1) et une feuille interne (2) de tissu non tissé, ces deux feuilles étant reliées entre elles et contenant une masse absorbante (3) de cellulose, caractérisée essentiellement en ce que la feuille externe (1) imperméable est suffisamment transparente pour que l'on puisse voir de l'extérieur une ou plusieurs marques imprimées 10 (4) réalisées sur sa face interne au moyen d'encre attaquables par, et solubles dans, l'urine et l'humidité accumulées dans la couche durant son utilisation, et dont la disparition indique la saturation de la capacité d'absorption de la couche.

1/1

FIG.1

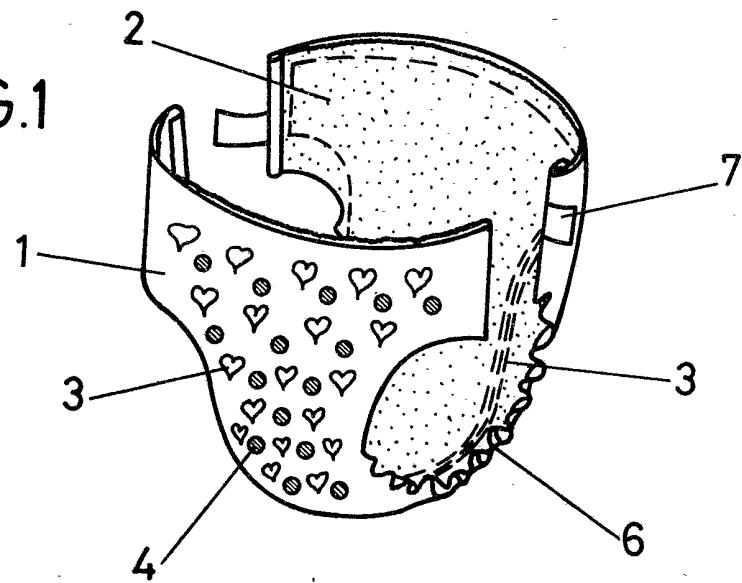


FIG.2

